

Fiche d'informations à l'attention des femmes

Programme de dépistage du cancer du col de l'utérus

Le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus, qu'est-ce au juste ?

Dans le cadre du programme de dépistage du cancer du col de l'utérus, CervicalCheck invite les femmes à se présenter pour se faire faire un frottis du col de l'utérus. Ce test permet d'examiner les changements susceptibles de se produire au niveau des cellules cervicales (col de l'utérus) et vise à dépister ces changements avant qu'ils ne deviennent cancéreux (changements précancéreux). Ce test n'a pas pour but de détecter le cancer du col de l'utérus. Les cellules du col de l'utérus changent lentement et mettent de nombreuses années à se transformer en cellules cancéreuses.

Ce type de dépistage est destiné aux femmes qui ne présentent aucun symptôme.

Quels sont les avantages présentés par la pratique de ce genre de frottis ?

La pratique de ce genre de frottis peut réduire le nombre de cancers du col de l'utérus au fil du temps. Grâce à ce test de dépistage du cancer du col de l'utérus, on peut détecter les premiers changements éventuels qui se présentent au niveau des cellules du col de l'utérus, avant que l'on n'en remarque les symptômes. Le traitement précoce de ces changements cellulaires contribue à prévenir le développement du cancer du col de l'utérus. Plus on identifie les cellules anormales tôt, plus il est facile de les traiter.

Quelles sont les limites de ce genre de dépistage ?

Ce dépistage ne permet pas d'éviter tous les cas de cancer du col de l'utérus. Les frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus, comme les autres tests de dépistage, ne sont pas systématiquement précis à 100%.

Un résultat peut être négatif, même si l'on constate des changements au niveau des cellules du col de l'utérus (on parle alors de faux négatif). Voilà pourquoi il est important de se faire faire régulièrement ce genre de frottis et de consulter votre médecin en cas de symptômes.

Un résultat peut s'avérer positif, même si l'on ne constate aucun changement au niveau des cellules du col de l'utérus (on parle alors de faux positif). Si le résultat est positif, on vous proposera de passer un examen plus détaillé (une coloscopie). Certaines femmes peuvent être traitées pour des anomalies qui peuvent disparaître d'elles-mêmes.

Pourquoi se faire faire un frottis du col de l'utérus ?

Se faire faire un frottis du col de l'utérus régulièrement aide à réduire le risque de contracter le cancer du col de l'utérus.

Les programmes tels que CervicalCheck peuvent réduire le nombre de cas de cancer du col de l'utérus de jusqu'à 80% au fil du temps.

Comment se déroule le frottis du col de l'utérus ?

Un médecin ou une infirmière prélève un échantillon de cellules en effectuant un frottis du col de l'utérus. La procédure peut être légèrement inconfortable, mais ne devrait pas être douloureuse et ne prend que quelques minutes.

On envoie cet échantillon au laboratoire pour examen au microscope afin de détecter les éventuelles modifications cellulaires. En fonction du résultat, le laboratoire peut également tester votre échantillon pour dépister toute infection due au VPH. Les infections dues au VPH sont courantes et se propagent habituellement par contact cutané pendant les rapports sexuels. Il en existe de nombreux types et certains peuvent provoquer des changements au niveau des cellules du col de l'utérus.

Les résultats de ces frottis sont généralement normaux. Même si le résultat s'avère anormal, il est peu probable que cela n'indique la présence d'un cancer du col de l'utérus.

Consentement

Donner son consentement

Vous devez donner votre consentement afin de participer au programme proposé par CervicalCheck. Votre consentement est nécessaire pour :

- montrer qu'on vous a informée à propos du frottis du col de l'utérus, et que vous en comprenez ses avantages et ses limites ; et
- permettre à CervicalCheck de recueillir et stocker vos données personnelles et votre historique de frottis du col de l'utérus, et de les partager avec ceux qui dispensent ce programme de dépistage.

Votre historique de dépistage du col du cancer de l'utérus témoigne de votre participation à CervicalCheck. Cet historique peut inclure les résultats de vos frottis et du test PAP, les éventuelles coloscopies passées, les traitements et le résultat de vos biopsies.

Comment donner son consentement ?

Lorsque vous vous présenterez pour vous faire faire votre frottis, on vous demandera de signer une fiche de dépistage du cancer du col de l'utérus. Au cas où vous ne seriez pas en mesure de signer ce formulaire, on vous invitera à donner votre consentement verbalement ou en apposant une marque sur cette fiche en présence d'un médecin ou d'une infirmière.

Vous êtes la seule personne à pouvoir donner votre consentement afin de participer à ce programme. Nous n'accepterons en aucun cas qu'une tierce personne y consente en votre nom.

Comment les informations qui me concernent seront-elles utilisées ?

CervicalCheck se servira des informations qui vous concernent pour :

- vous inviter à venir faire un frottis du col de l'utérus gratuit, en temps opportun;
- vous envoyer une lettre une fois que vos résultats seront disponibles; et
- vous informer sur ce qu'il vous faudra faire par la suite.

Nous partagerons votre historique de frottis avec les laboratoires, les services de coloscopie concernés et, le cas échéant, le National Cancer Registry (« registre national du cancer ») afin que ces organismes puissent eux aussi consulter le compte-rendu exact de votre historique de frottis.

La diapositive de votre frottis pourra être utilisée à des fins d'enseignement et d'évaluation du succès du programme de participation au dépistage, afin d'en assurer la qualité. Nous pouvons également utiliser les informations qui vous concernent pour vous inviter à participer à des programmes de recherche. Le choix d'y prendre part ou non n'appartient qu'à vous. Votre nom ne sera inclus dans aucun rapport, cours, ni aucune évaluation.

Veuillez vérifier que les informations que vous aurez fournies sont correctes avant de signer la fiche de consentement.

Ligne verte: 1800 45 45 55

Email: info@cervicalcheck.ie

Site web: www.cervicalcheck.ie